



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
de VIC FEZENSAC**

**26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 22 octobre 2020**

---

L'an deux mille vingt et le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

BUFFIN François ; BERGES Nathalie ; DEDIEU Laura ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; DUFFORT Marie-Laure ; LEON Helene ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

**AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR :** ; DOAT Jean-Pierre ; GASPARDINI Vanneck ; CASSAGNE Jean-Claude ;

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**ÉTAIENT ABSENTS :** COQUET Fabrice ; SILLIERES Jean Raymond ; LASBATS Jerome ; ROQUES Damien ;

**ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION :** Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP et Jerome GAINARD agent du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**

**Modification du tableau des effectifs et des emplois à compter du 01/06/2020**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,
- Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :
- D'ARRÊTER le tableau des effectifs du personnel du SIAEP de VIC-FEZENSAC en y ajoutant le poste comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 :
  - Service Administratif : poste Agent en charge de la gestion Administrative et financière élargi au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, Cat. C
- D'ARRÊTER le tableau des effectifs du personnel du SIAEP de VIC-FEZENSAC en y ajoutant le poste comme suit à compter du 22 octobre 2020 :
  - Service technique : poste de responsable technique élargi au cadre d'emploi des techniciens, Cat. B

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER L'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE POUVANT OCCUPER L'EMPLOI (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>			
Rédacteur principal	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b>			
Technicien	B	1	35 heures
Agent de Maitrise	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	3	35 heures
<b>TOTAL POSTE OUVERT :</b>		<b>7</b>	

- DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs des emplois du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 pour l'emploi administratif catégorie C et du 22 octobre 2020 pour l'emploi de technicien catégorie B.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2020.
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour appliquer cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme,  
 Le Président, Benoit DESENLIS

Transmis en Préfecture, le 26/10/2020



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS  
 LE 04 NOV. 2020

